Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

L’Isle-sur-la-Sorgue lance une campagne de concertation sur les zones d’accélération énergétique



La Ville de L’Isle-sur-la-Sorgue a émis une proposition de parcelles à inclure dans les zones d’accélération de la production d’énergies renouvelables et souhaite recueillir l’avis de ses habitants sur le sujet avant le lundi 15 avril.

Une loi d’accélération de la production d’énergies renouvelables (APER) a été promulguée en 2023. Grâce à la loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d’accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d’énergies renouvelables s’implanter.

Les objectifs de cette loi sont de multiplier par 10 de la production d’électricité solaire photovoltaïque, doubler la production éolienne terrestre, et développer 50 parcs éoliens en mer. Ces zones d’accélération énergétiques (ZAE) peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l’éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Des projets pourront être autorisés en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

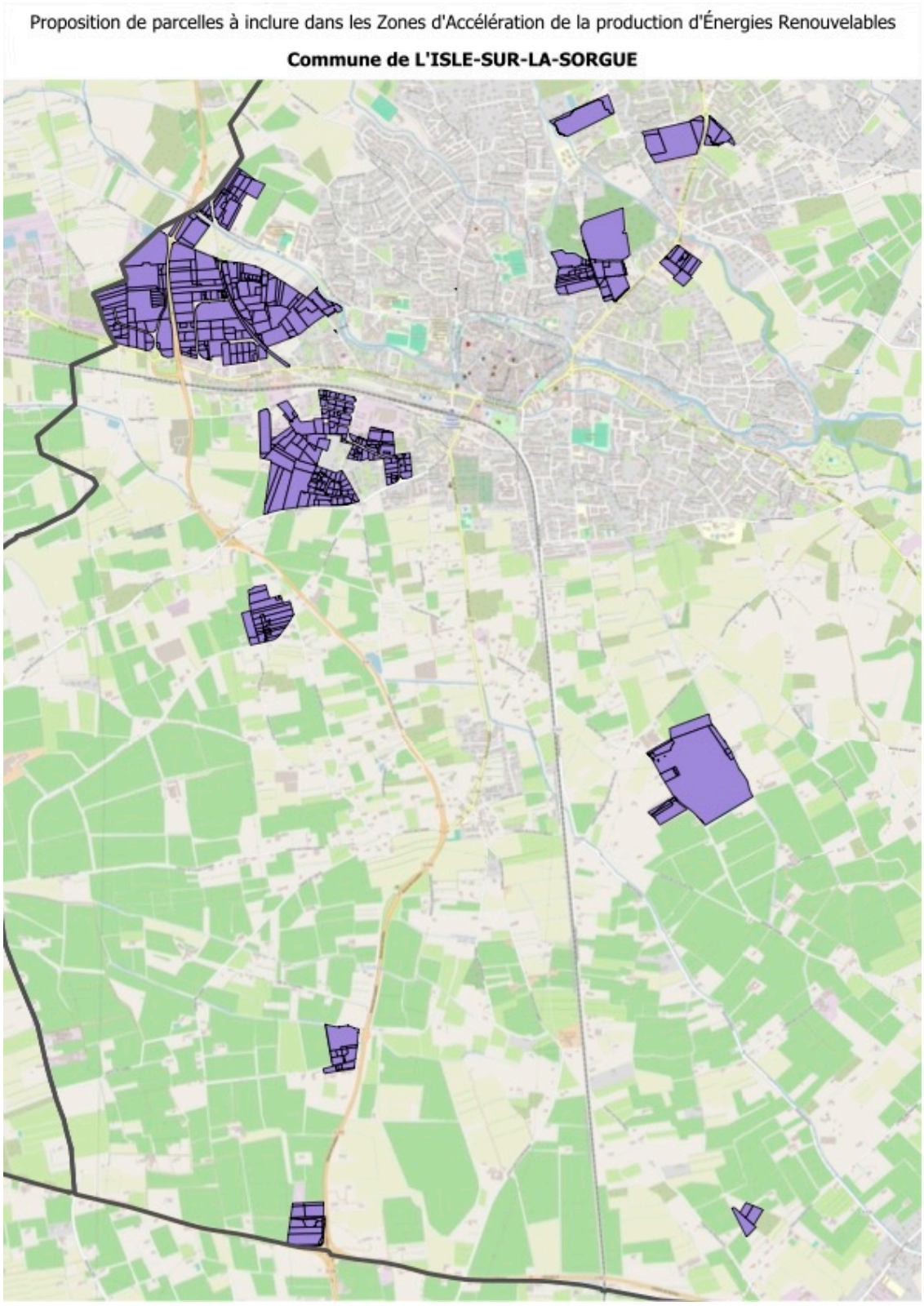
Ecrit par le 15 novembre 2026

dehors de ces zones mais seront obligatoirement soumis à un comité de projet, et les porteurs de projet seront incités à se diriger vers les ZAE.

La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue a émis une proposition de parcelles à inclure dans les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (voir carte ci-dessous) et souhaite recueillir l'avis de ses habitants sur le sujet. Les Lislois ont jusqu'au lundi 15 avril pour remplir le formulaire en ligne ou donner leur avis via le registre à l'accueil de l'Hôtel de Ville (ouvert du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h30).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

©Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue